

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-12-157-DVCS

Nomenclature : 7.10

OBJET : PROGRAMMATION ANNUELLE DE LA MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES LANDES

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 16 décembre 2020
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 17/12/2020*

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. FLEURENTDIDIER	procuration à	Mme CORRIHONS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

29 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de pouvoirs: 3

4 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de votants : 33



La Médiathèque souhaitait renforcer son attractivité du fait de cette année 2020 particulière avec une programmation enrichie autour de Coup de Jeune en avril 2021 qui fait la part belle à la littérature jeunesse chaque année depuis 7 ans. La nature en sera le thème principal qui sera décliné sur le trimestre jusqu'à l'été 2021.

Aussi une demande de subvention est sollicitée, conformément à l'article 6, alinéa 6-1 (Aides aux manifestations des bibliothèques du règlement d'aide au développement des bibliothèques et médiathèques du réseau départemental de lecture publique), auprès du Département des Landes pour cette programmation annuelle avec pour objectif de faire revenir les jeunes et les familles après une année 2020 très compliquée en raison de la situation sanitaire.

Le coût global de l'opération se monterait à 3 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu l'importance de l'accès gratuit à la culture pour tous, et le caractère social de la culture,

Considérant l'ambition de développer l'accès à tous à la culture

DÉLIBÈRE

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Département des Landes soit 45 % du budget dans la limite de 1 350 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr